LES DIPLOMES DU BACCALAUREAT

2024-2025 SONT DISPONIBLES AU

Secrétariat de la Proviseure Adjointe

HORAIRES:

1 seule personne



```
Lundi 8h - 11h00 / 12h30 - 16h45
Mardi 8h - 11h00 / 12h30 - 16h45
```

Mercredi 8h – 11h50

Jeudi 8h - 11h00 / 12h30 - 16h45 Vendredi 8h - 11h00 / 12h30 - 16h45



+ Lundi 22 décembre 2025 de 8h - 11h00 / 12h30 - 16h45 + Mardi 23 décembre 2025 de 8h - 11h00 / 12h30 - 16h45

En application de la réglementation en vigueur, les candidats devront se présenter **eux-mêmes** pour retirer leur diplôme **munis d'une pièce d'identité** avec photographie récente. Toutefois, et à titre exceptionnel, le diplôme pourra être

délivré à un membre de la famille du candidat, sur présentation d'une procuration (disponible au secrétariat) accompagnée obligatoirement du livret de famille, de la pièce d'identité du mandant et de la pièce d'identité du mandataire.